

**Zeitschrift:** Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

**Band:** 103 (2005)

**Heft:** 7

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nouveau plan forestier à vocation de conservation de la nature. Il vise notamment – vu le fort recul généralisé des milieux naturels ou cultivés ouverts, riches en fleurs et en insectes – à tirer profit de la caractéristique des pinèdes pour favoriser le développement de sous-bois herbacés et fleuris comme sources de nourriture (pollen, nectar, petits fruits) pour les papillons et les sauterelles, insectes qui nourriront divers prédateurs (oiseaux, reptiles, petits mammifères). Les propriétaires sont incités par les subventions à appliquer les principes de ce plan forestier.

Le Conseil d'Etat a publié un arrêté de protection dynamique, qui ne vise pas le gel de la situation, mais impose des démarches concertées entre intervenants. Il s'agit de concrétiser des objectifs de protection et de mise en valeur prédéfinis, en fonction de la vocation naturelle et des potentialités des différents secteurs. Enfin, les communes du site sont entrées dans le jeu, en créant une association interrégionale, «Pfin-Finges – Espace de vie et de découverte» ([www.pfin-finges.ch](http://www.pfin-finges.ch)), chargée de promouvoir la protection du site comme base de commercialisation des produits locaux, attracteur touristique, espace de loisir et moteur du développement durable régional. Le tout débouche aujourd'hui sur la proposition de créer un parc naturel dépassant les limites du site protégé.

Dans ce cadre, la commission Finges, instituée par la décision de protection, a élaboré, en collaboration étroite avec l'association interrégionale, un concept touristique visant à offrir une infrastructure d'accueil attrayante et dynamique, qui garantit à la fois le plaisir des visiteurs et la conservation du site en canalisant les flux

sur des cheminements à très haute valeur émotionnelle. Dans cette optique, il s'agit notamment de compléter la passerelle, prévue par le SRCE-RN à travers le Rhône sauvage, par une deuxième qui surplombera les étangs et une troisième tendue à travers les gorges de l'Ilgraben. L'ensemble offrira des points de vue d'exception sur les plus beaux écosystèmes de Finges tout en condensant la masse des visiteurs attendus.

L'ensemble de ces démarches concourt à une stratégie qui vise:

- une protection efficace de la nature selon des objectifs concrets, mesurables et mesurés en écosystèmes fonctionnels, en effectifs d'espèces cibles, en paysages harmonieux, etc.
- la mise en valeur de toutes ces ressources naturelles pour promouvoir le bien vivre et l'économie de la région,
- la stimulation d'un développement durable par la préservation du capital, la recherche de synergies et la maximisation du rendement,
- l'institution d'un modèle pour les communes et les régions voisines.

## Conclusion

Les esprits chagrins reprocheront au projet de priver la plupart des automobilistes et les usagers des chemins de fer, de la vue sur Finges, tout en accroissant la consommation énergétique sur ce tronçon. Si personne ne peut contester la véracité de ces affirmations dans l'absolu, il reste à savoir si elles constituent des critiques valables. Finges est appelé à devenir un lieu de détente de très haute valeur, accessible en toute saison: les visiteurs et les automobilistes qui s'y

arrêteront pourront jouir d'un des rares espaces de loisir silencieux de la plaine du Rhône. La décision du Conseil fédéral de 1991 de mettre le chemin de fer en tunnel et de couvrir l'autoroute démontre une grande clairvoyance: en choisissant de conserver Finges, le Conseil fédéral a anticipé le choix de société visant à promouvoir le respect de la biodiversité.

Reste la critique énergétique qu'il conviendrait de replacer à un autre niveau, dès lors que plus de 40% des déplacements motorisés des Suisses sont consacrés aux loisirs, souvent pour fuir un habitat peu agréable. S'il s'agissait réellement d'économiser de l'énergie, une politique ciblée et efficace d'économies, notamment en matière de déplacements et de choix de système de transports serait la voie à suivre. La biodiversité de Finges ne doit pas être sacrifiée parce qu'elle a le malheur de se trouver sur le réseau des routes nationales.

Dans le cas présent, nous croyons avoir réussi à concilier les exigences d'une société mobile, le souci d'un investissement judicieux, le besoin de paysages et d'espaces naturels et sauvages et la conservation d'un haut lieu de la biodiversité, dans un coin de pays que Rilke décrivait comme étant à la fois un peu de Provence et d'Espagne.

Pierre-Alain Oggier

Collaborateur responsable de la cellule environnement

Service des Routes et Cours d'eau

Section des routes nationales

Av. de France

CH-1951 Sion

[pa.oggier@bluewin.ch](mailto:pa.oggier@bluewin.ch)

Wandeln Sie Ihr INTERLIS-Datenmodell in ein UML-Diagramm. Oder umgekehrt. Software herunterladen, testen.

## Ihr Datenmodell als Diagramm!



**EISENHUT INFORMATIK**

Rosenweg 14 • CH-3303 Jegenstorf • Tel 031 762 06 62 • Fax 031 762 06 64 • <http://www.eisenhutinformatik.ch>